Patrick BONNET
11, rue République
57380 Faulquemont

Faulquemont, le 4 janvier 2018

Monsieur le Préfet
Préfecture de Metz
9 Place de la Préfecture
57000 Metz

Monsieur,

Deux articles parus dans la presse du samedi 30 décembre 2017 ont particulièrement attiré mon attention et celle de plusieurs citoyens (Pièces jointes N°1).

Ces articles avaient pour sujet l'annulation, par le tribunal administratif, de la délibération par laquelle le syndicat chargé du traitement des déchets en Moselle-Est (Sydeme) a adopté son budget primitif de 2016.

Dans son jugement, le tribunal indiquait que les 2 041 824€ inscrits en tant que produits exceptionnels en section de fonctionnement *« ne correspondaient à aucune prestation dont le Sydeme pourrait justifier »*, ajoutant *« que ces montants avaient été surévalués aux seules fins d'adopter un budget en équilibre ».*

Les explications données par le président de cet organisme nous ont laissés pantois. C'est donc au sujet de celles-ci que je me permets de vous écrire au nom de contribuables et de bénéficiaires des services du Sydeme.

En guise d'explications, le président du Sydeme avoue avoir *« mis en place des recettes fictives pour rendre le budget légal ».* J'ai réagi à ces propos par un article paru le Républicain-Lorrain du lendemain (Pièce jointe N°2).

En matière de finances publiques, la notion d'insincérité est caractérisée par *«l'intention de fausser les grandes lignes de l'équilibre budgétaire».* En annulant ce budget, le tribunal ne sous-entendait-il pas de son insincérité ? Sinon, comment qualifier cette intention de mauvaise foi ?

Comme il est indiqué sur son site internet, le Sydeme est un organisme administré par une assemblée délibérante, le Comité Syndical, qui prend toutes les décisions dont deux sont de voter le budget et de décider des investissements.

Les membres de ce Comité Syndical sont des élus de communes adhérentes de Moselle et d'Alsace-Bossue ; le président du Sydeme lui-même étant à son 5ème mandat de maire (document N°3).
Le principe d'équilibre budgétaire n'est pas propre au Sydeme, puisque les collectivités territoriales sont également astreintes au respect de celui-ci. C'est donc une notion que chaque élu, de surcroit lorsqu'il est maire, n'ignore pas. On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé les dirigeants du Sydeme à voter des recettes fictives, sauf à admettre que cette pratique est utilisée dans le cadre de leur mandat électif.

Le budget 2016 ayant été voté en toute illégalité, en serait-il autrement pour les budgets suivants ? En tout état de cause, le remède est vite trouvé : réduire les dépenses et/ou augmenter les redevances des bénéficiaires du service.

Monsieur le Préfet, je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courrier. Ainsi que je l'indiquais dans mon droit de réponse, si une démission collective est d'une évidence, quelle suite pensez-vous donner à cette lamentable affaire qui démontre une incompétence, une mauvaise foi manifeste, une fuite en avant et de surcroit conforte l'image lamentable et négative qu'ont les citoyens des élus, des politiques dont je fais partie.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Finances Locales

Metz, le 25 JAN. 2018

Affaire suivie par :
Laura DRIDÉ
laura.dride@moselle.gouv.fr
Tel : 03 87 34 84 48
Fax : 03 87 34 85 25

DCL/2 – 2018 n° 25

Monsieur,

Par courrier en date du 4 janvier 2018, vous avez souhaité me faire part de votre préoccupation quant à la situation budgétaire et financière du SYDEME.

Tout d'abord, je tiens à vous assurer du suivi attentif et régulier par les services de l'État du rétablissement de la situation financière de cette structure, compte tenu des missions exceptionnelles qu'il exerce sur un périmètre interdépartemental couvrant 385 000 habitants. L'attention est particulièrement portée sur l'apurement des dettes du SYDEME, dans le cadre de l'arrêté préfectoral de règlement du budget du 16.10.2015, privilégiant un retour à l'équilibre lissé sur plusieurs exercices budgétaires, suite à l'avis de la CRC.

Ce plan d'apurement, qui donnait suite au règlement du budget, prévoyait une contribution exceptionnelle des EPCI membres à hauteur de 6,3 millions d'euros ainsi qu'une hausse limitée à 5 % pour l'exercice 2015. Au titre de l'exercice 2017, le plan d'apurement a été renforcé par la structure avec la mise en place d'un système de reproduction du mécanisme de baisse des charges avec un gain d'un million d'euros. Une nouvelle contribution des EPCI a été également sollicitée sur la base de 2,50 €/habitant.

Il convient également de souligner que le versement sans retard des contributions régulières des EPCI membres, dans la situation que connaît le syndicat, est un facteur essentiel pour favoriser le retour à l'équilibre des comptes.

Par jugement du 20 décembre 2017, le tribunal administratif de Strasbourg a annulé la délibération par laquelle l'organe délibérant du SYDEME a adopté son budget primitif 2016, au motif de l'absence d'équilibre réel. J'ai saisi la Chambre Régionale des Comptes Grand Est afin de procéder rapidement au règlement du budget 2016.

L'ensemble des démarches précitées ont pour finalité le rétablissement des comptes du syndicat en 2018, ce à quoi je suis particulièrement attentif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Didier MARTIN

Patrick BONNET
11 rue République
57380 FAULQUEMONT